

HAUTS-DE-FRANCE
MONTREUIL-SUR-MER (PAS-DE-CALAIS)
«Place du Général de Gaulle»

RAPPORT FINAL D'OPÉRATION
DIAGNOSTIC

N° INSEE 62 588
Arrêté N° 17/220/DIAG
Code Patriarche : 158494



Responsable d'opération
Vincent MERKENBREACK

Février 2018

SOMMAIRE

Section 1 : Les données administratives et techniques	4
Fiche signalétique	5
Liste des intervenants	6
Entités archéologiques	7
Notice scientifique	8
Arrêté de prescription	9
Courrier d'attribution	15
Projet d'intervention	16
Arrêté de désignation	19
Documents cartographiques	20
Section 2 : L'opération archéologique et ses résultats	22
1. État des connaissances	24
1.1 Le projet d'aménagement	24
1.2 Contextes géologique et environnemental	25
1.3 Contextes historique et archéologique	25
2. Stratégie et méthodes mises en œuvre	27
2.1 Les contraintes environnementales	27
2.2 Méthodologie	27
3. Description archéologique	28
4. Conclusion	33
5. Bibliographie	33
6. Table des figures	34
Section 3 : Les inventaires	35
1. Inventaire des unités d'enregistrement	35
2. Inventaire de la documentation	35

SECTION 1 : LES DONNÉES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Fiche signalétique	5
Identité du site.....	5
L'opération archéologique.....	5
Résultats	5
Liste des intervenants	6
Intervenants administratifs	6
Intervenants scientifiques.....	6
Intervenants techniques	6
Entités archéologiques	7
Notice scientifique	8
Documents cartographiques	20
Fig. 1 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, localisation régionale de la commune, <i>L. Wilket - DA 62</i>	20
Fig. 2 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), <i>L. Wilket - DA 62</i>	20
Fig. 3 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), <i>L. Wilket - DA 62</i>	21
Fig. 4 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, localisation du site sur le cadastre, <i>L. Wilket - DA 62</i>	21

FICHE SIGNALÉTIQUE

Identité du site

Région : Hauts-de-France
Département : Pas-de-Calais **Commune :** Montreuil-sur-Mer
Lieu-dit ou adresse : Place du Général de Gaulle
N° INSEE : 62 588
Cadastre année : **Section :** **Parcelle(s) :** Domaine publique
Coord. Lambert 93 X : 611788 **Y :** 7041109 **altitude :** 46.8
Propriétaire du terrain : Ville de Montreuil
Maître d'ouvrage des travaux : Ville de Montreuil
Protection juridique :

L'opération archéologique

Arrêté de prescription n° : 17/220/DIAG **daté du :** 09/11/2017
Arrêté de désignation n° : 17/220/DIAG/DESIGNATION **daté du :** 17/01/2018
Titulaire : Vincent MERKENBREACK
Organisme de rattachement : Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais
Raison de l'urgence : Aménagement de la Place
Dates d'intervention sur le terrain : 22/01/2018
Surface du projet : 2200 m²
Surface diagnostiquée : 40 m² soit 1,8 %

Résultats

Côte d'apparition des vestiges (depuis TN) :
Épaisseur de la stratification :
Densité : néant
Extension supposée du site :
Problématique de la recherche :
Nature des vestiges par périodes : voirie contemporaine
Lieu de dépôt du matériel archéologique et de la documentation :
Direction de l'Archéologie, Dainville

LISTE DES INTERVENANTS

Intervenants scientifiques

Service Régional de l'Archéologie : Vincent GARÉNAUX Conservateur en chef du patrimoine

Direction de l'Archéologie : Sophie FRANÇOIS, Attachée de Conservation ; Jean Michel WILLOT, Conservateur ; Vincent MERKENBREACK, Archéologue départemental, responsable d'opération

Intervenants techniques

Direction de l'Archéologie, Service d'archéologie préventive

Fouilles :

Vincent MERKENBREACK : responsable d'opération

Laurent WILKET : topographie

Rapport :

Vincent MERKENBREACK : responsable d'opération, rédaction, DAO, PAO, inventaires

Laurent WILKET : topographie, cartographie

Sophie FRANÇOIS : relecture

Martine CARPENTIER : relecture

Intervenants administratifs

Service Régional de l'Archéologie :

Vincent GARÉNAUX, Conservateur en chef du patrimoine

Direction de l'Archéologie : Sophie FRANÇOIS, Directrice, Jean Michel WILLOT, Chef du service d'Archéologie préventive

Aménageur : Ville de Montreuil-sur-Mer

ENTITÉS ARCHÉOLOGIQUES

Fiche 1/1

CHRONOLOGIE

- ☐ Paléolithique
 - ☐ Inférieur
 - ☐ Moyen
 - ☐ Supérieur
 - ☐ Mésolithique
- ☐ Néolithique
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
- ☐ Protohistoire
 - ☐ Âge du Bronze
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
 - ☐ Âge du Fer
 - ☐ Hallstatt (1^{er} Age du Fer)
 - ☐ La Tène (2nd Age du Fer)
- ☐ Antiquité romaine
 - ☐ République romaine
 - ☐ Empire romain
 - ☐ Haut Empire (jusqu'à 284)
 - ☐ Bas Empire (285-476)
- ☐ Époque médiévale
 - ☐ Haut Moyen Âge
 - ☐ Moyen Âge
 - ☐ Bas Moyen Âge
- ☐ Temps modernes
- ☒ Époque contemporaine
 - ☐ Ère industrielle

VESTIGES

- | | |
|--|--|
| ☐ Édifice public | ☐ Artisanat alimentaire |
| ☐ Édifice religieux | ☐ Argile atelier |
| ☐ Édifice militaire | ☐ Atelier métallurgique |
| ☐ Bâtiment commercial | ☐ Artisanal |
| ☐ Structure funéraire | ☐ Autre |
| ☒ Voirie | |
| ☐ Hydraulique | |
| ☐ Habitat rural | |
| ☐ Villa | |
| ☐ Bâtiment agricole | |
| ☐ Structure agraire | |
| ☐ Urbanisme | |
| ☐ Maison | |
| ☐ Structure urbaine | |
| ☐ Foyer | |
| ☐ Fosse | |
| ☐ Sépulture | |
| ☐ Grotte | |
| ☐ Abri | |
| ☐ Mégalithique | |

Mobilier

- ☐ Industrie lithique
- ☐ Industrie osseuse
- ☐ Céramique
- ☐ Restes végétaux
- ☐ Faune
- ☐ Flore
- ☐ Objet métallique
- ☐ Arme
- ☐ Outil
- ☐ Parure
- ☐ Habillement
- ☐ Trésor
- ☐ Monnaie
- ☐ Verre
- ☐ Mosaïque
- ☐ Peinture
- ☐ Sculpture
- ☐ Inscription
- ☐ Autre

Études annexes

- ☐ Géologie
- ☐ Datation
- ☐ Anthropologie
- ☐ Paléontologie
- ☐ Zoologie
- ☐ Botanique
- ☐ Palynologie
- ☐ Macro restes
- ☐ An. de céramique
- ☐ An. de métaux
- ☐ Acquisition des données
- ☐ Numismatique
- ☐ Conservation
- ☐ Restauration

NOTICE SCIENTIFIQUE

La ville de Montreuil-sur-Mer entreprend la réfection d'une partie de la place du Général de Gaulle et le remplacement en lieu et place de l'assainissement situé sous une partie de la voirie. Les services de l'État ont prescrit une opération de diagnostic sur ce projet. Celle-ci a été menée par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais sous la responsabilité de Vincent Merkenbreack le 22 janvier 2018. L'emprise du projet totalise 2140 m².

En accord avec le SRA, la Direction de l'Archéologie ainsi que la mairie et l'entrepreneur des travaux, quatre sondages ont été réalisés au sein de la voirie répartis sur la totalité de l'emprise de la prescription correspondant à 40 m², soit 1,8 % de l'emprise prescrite. La profondeur des sondages correspond à la profondeur de l'impact des travaux pour le réaménagement de la voirie et le remplacement de l'assainissement.

Pour la partie voirie, l'aménagement prévu ne dépassera pas les 50 cm de profondeur. Il s'avère que sous l'enrobé, les pavés de l'ancienne rue sont conservés. Ces derniers avec les niveaux de préparation (sable et gravier) occupent les 50 cm de profondeur impactés. Régulièrement, ces niveaux sont impactés par des tranchées d'installation de réseaux contemporains divers.

Pour la partie assainissement (1,60 m), nous avons observé la coupe là où les ouvriers exécutaient le remplacement de l'ancienne canalisation. Il s'avère que les parois sont instables et que, en coupe, n'est visible qu'un épais niveau de cailloutis de silex mêlé à de la terre relativement meuble et, sous ce niveau, une canalisation contemporaine a été observée lorsque les ouvriers travaillaient.

L'opération n'a révélé que des éléments en lien avec la voirie contemporaine. Aucun autre vestige n'est attesté.

Vincent Merkenbreack

ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION

Montreuil - Arrêté n°2017-220
Prescription de diagnostic archéologique



* REÇU LE

04 DEC. 2017

PRÉFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Le Préfet de Région
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Direction de l'Archéologie

Vu le code du patrimoine ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouille archéologiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2016 accordant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France en date du 3 février 2017 et paru au recueil des actes administratifs numéro n°36 en date du 6 février 2017, accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc COLLART, conservateur régional de l'archéologie ;

Considérant que des travaux sont envisagés sur les terrains sis à :

Montreuil (Pas-de-Calais)
Place du Général de Gaulle

travaux faisant l'objet d'une demande de permis d'aménager (PA 062 588 17 00001) déposée à la mairie de Montreuil le 03/10/17 par :

Ville de Montreuil
16, Place Gambetta
62170 Montreuil

demande reçue au service régional de l'archéologie le 13/10/17 et référencée sous le n° 170664 ;

Considérant que, en raison de leur nature, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique, car ils sont situés dans un secteur avec une forte potentialité archéologique (emprise située au cœur de la ville ancienne de Montreuil) ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue, l'intérêt et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

Montreuil - Arrêté n°2017-220
Prescription de diagnostic archéologique

ARRÊTE

Article 1 : caractéristiques

Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux considérés, sis à Montreuil (Pas-de-Calais), Place du Général de Gaulle.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : désignation de l'opérateur d'archéologie préventive

Conformément aux articles R.523-24 à 29 du code du patrimoine, le diagnostic peut être réalisé par le service archéologique du département du Pas-de-Calais. Ce service doit notifier la date de réception du présent arrêté par courriel aux adresses suivantes : vincent.garenaux@culture.gouv.fr et frederique.lefevre@culture.gouv.fr. Il dispose de deux semaines, à compter de la réception du présent arrêté pour faire connaître s'il accepte de réaliser le diagnostic. Dans la négative ou à défaut de réponse dans ce délai, le diagnostic sera réalisé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives. Le préfet de région notifiera l'attribution du diagnostic à l'opérateur et informera l'aménageur.

Article 3 : conditions de réalisation

Le diagnostic sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par l'opérateur chargé du diagnostic, sur la base des prescriptions détaillées aux articles suivants.

Les conditions de sa réalisation seront définies contractuellement, en application de l'article R.523-31 du code du patrimoine.

Article 4 : emprise

En application de l'article R.523-23 susvisé, le diagnostic portera sur l'ensemble de la surface du terrain assiette du projet. En effet, l'ensemble du terrain peut faire l'objet de travaux affectant le sol et par conséquent susceptibles de porter atteinte aux vestiges archéologiques éventuellement présents (aire de travail des éoliennes, chemins d'accès à créer). L'emprise du diagnostic s'inscrit notamment dans la perspective d'éventuelles prescriptions postérieures au diagnostic de modification de projet, en application de l'article R.523-15 du code du patrimoine susvisé. En effet, la nature et la localisation des vestiges archéologiques repérés peuvent parfois conduire à modifier ou déplacer des aménagements ou constructions projetés. Il importe dans ce cas que les résultats du diagnostic puissent aider l'aménageur à trouver, sur son terrain, un emplacement compatible avec la préservation du patrimoine archéologique.

Article 5 : superficie

Les investigations porteront sur une superficie d'environ 2140 m², conformément au plan annexé au présent arrêté.

Article 6 : objectifs

En application de l'article R.523-23 susvisé, le diagnostic a pour objectif de détecter et caractériser les vestiges archéologiques. Il doit être conçu comme une opération archéologique à part entière, dépassant le simple constat de présence ou absence de site.

Montreuil - Arrêté n°2017-220
Prescription de diagnostic archéologique

Il doit notamment livrer les informations nécessaires pour statuer sur les suites à donner et permettre d'établir un cahier des charges scientifique dans le cas où le préfet de région déciderait de prescrire une fouille.

Le diagnostic doit permettre d'évaluer les vestiges archéologiques :

- leur profondeur d'enfouissement,
- leur contexte environnemental,
- leur nature,
- leur extension,
- leur état de conservation,
- leur puissance stratigraphique,
- leur chronologie.

Le projet de diagnostic présenté par l'opérateur d'archéologie préventive précisera :

- la durée de l'opération ;
- la composition de l'encadrement de l'équipe (nature et compétences) ;
- les moyens mécaniques mis en oeuvre ;
- les moyens spécifiques (spécialistes éventuels...) ;
- ainsi que toutes propositions de techniques ou de méthodes aptes à répondre aux objectifs fixés.

Article 7 : principes méthodologiques

La détection des vestiges, compte tenu de la nature des travaux et des contraintes techniques, prendra la forme d'une intervention accompagnant le projet et notamment les opérations de décapage menées par l'aménageur. Ces derniers se feront en présence du responsable scientifique et selon ses directives.

Si des vestiges sont détectés durant cette phase, ces derniers devront être caractérisés et datés, au moyen de la fouille, au moins partielle, d'un nombre significatif d'entre eux. Ils devront faire l'objet de relevés graphiques précis et être localisés sur un plan. Une reconnaissance de la stratigraphie devra être conduite dans la mesure du possible. Les vestiges ainsi que les limites des ouvertures devront être précisément géolocalisés et cotés en altimétrie (en Lambert '93) sur un fond cadastral à une échelle lisible.

L'enregistrement des données archéologiques sera effectué par unités stratigraphiques et traduit en diagrammes de Harris.

Article 8 : contrôle scientifique et technique de l'Etat

Le responsable scientifique de l'opération informera régulièrement le conservateur régional de l'archéologie et l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier de l'état d'avancement de l'opération.

Dans les jours précédant la réalisation du diagnostic, il prendra contact (par téléphone ou courriel) avec l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier, pour lui indiquer la date exacte de son intervention.

Toute découverte de vestiges sera signalée immédiatement par un appel téléphonique au conservateur régional de l'archéologie ou à l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier.

Article 9 : mesures de conservation préventive

Les mesures appropriées seront prises pour assurer la bonne conservation des structures mises au jour, face aux intempéries ou au vandalisme.

Montreuil - Arrêté n°2017-220
Prescription de diagnostic archéologique

Afin d'assurer la bonne conservation des vestiges, les sondages seront remblayés à l'issue de l'intervention. Ce remblaiement pourra se limiter aux secteurs ayant livré des vestiges archéologiques significatifs.

Le remblaiement n'interviendra qu'après accord du conservateur régional de l'archéologie.

Article 10 : rapport

A l'issue du diagnostic, le rapport établi par le responsable scientifique de l'opération sera transmis par l'opérateur d'archéologie préventive, au préfet de région en huit exemplaires, dont un non broché. Le rapport de diagnostic comprendra tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques, à savoir :

- les données administratives,
- les informations techniques sur l'opération (composition de l'équipe et nombre de jours),
- un rappel du contexte historique et archéologique (éventuellement recherche archivistique),
- une présentation complète des observations archéologiques, abondamment illustrée par des relevés et plans (à une échelle lisible), ainsi que par des photographies,
- une synthèse des résultats scientifiques, avec une mise en perspective locale et régionale,
- les études du mobilier et des restes naturels par des spécialistes,
- un inventaire du mobilier précisant le ou les propriétaires du terrain lors de l'intervention archéologique.

L'épaisseur du décapage et la cote d'apparition des vestiges devront être très précisément indiquées.

Une version numérique, identique à la version papier, sera également établie et devra respecter les standards et les normes définies dans le cadre commun d'interopérabilité des systèmes d'information publics.

L'ensemble des textes et illustrations sera fourni sur cédérom compatible Mac/PC, au format PDF (Adobe Acrobat), numérisé en haute qualité (qualité « presse »). Sur le cédérom, on trouvera également les données informatisées d'enregistrement (structures, inventaires mobiliers, topographie...) au format :

- tabulé pour les listes et inventaires,
- RTF pour les textes,
- JPEG ou TIFF pour les images et photos numérisées, en format natif du logiciel utilisé,
- pour les fichiers de dessin vectoriel : au format natif du logiciel utilisé et au format PDF vectoriel.

Article 11 : notice scientifique

La notice scientifique, accompagnée de plans et photographies, destinée à une diffusion rapide dans *Archéologie de la France Info* et dans le *Bilan scientifique régional* sera transmise sous forme numérique.

Article 12 : le responsable scientifique de l'opération

En application de l'article R.523-23 du code du patrimoine susvisé, le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : environnement urbain.

Préalablement à l'intervention de terrain, le responsable scientifique de l'opération consultera le dossier d'aménagement, les informations de la carte archéologique, afin de bien appréhender le contexte archéologique.

A cette occasion, il prendra contact avec l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier, pour définir les modalités de l'intervention.

Montreuil - Arrêté n°2017-220
Prescription de diagnostic archéologique

Il complètera les documents administratifs nécessaires à l'établissement de son arrêté de désignation comme responsable scientifique d'opération.

Article 13 : mobilier archéologique

Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire, le classement, le conditionnement de ce mobilier seront réalisés en application des articles R. 523-65 à R. 523-68 du livre V du code du Patrimoine, suivant l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouilles archéologiques et conformément au « protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques ».

L'inventaire de ce mobilier sera établi par parcelle, avec l'indication du nom du ou des propriétaires au moment de la découverte du mobilier. Il sera transmis avec le rapport de diagnostic, sous forme informatique, et communiqué par le préfet de région au(x) propriétaire(s) du (ou des) terrain(s) qui pourra(ont) faire valoir leurs droits dans un délai d'un an à compter de la réception de l'inventaire, conformément à l'article 523-67 du code du patrimoine.

Article 14 : exécution de l'arrêté

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Ville de Montreuil (16, Place Gambetta - 62170 Montreuil), à la DDTM, à l'attention de M. Franchi-Godin (705, route de Saint-Justin Ecuire - 62170 Montreuil), au service archéologique du département du Pas-de-Calais et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

En application de l'article R.523-17 du code du patrimoine susvisé, l'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation d'aménagement liée aux travaux envisagés ci-dessus considérés et délivrée par l'autorité compétente devra mentionner que l'exécution des prescriptions archéologiques est un préalable à la réalisation des travaux.

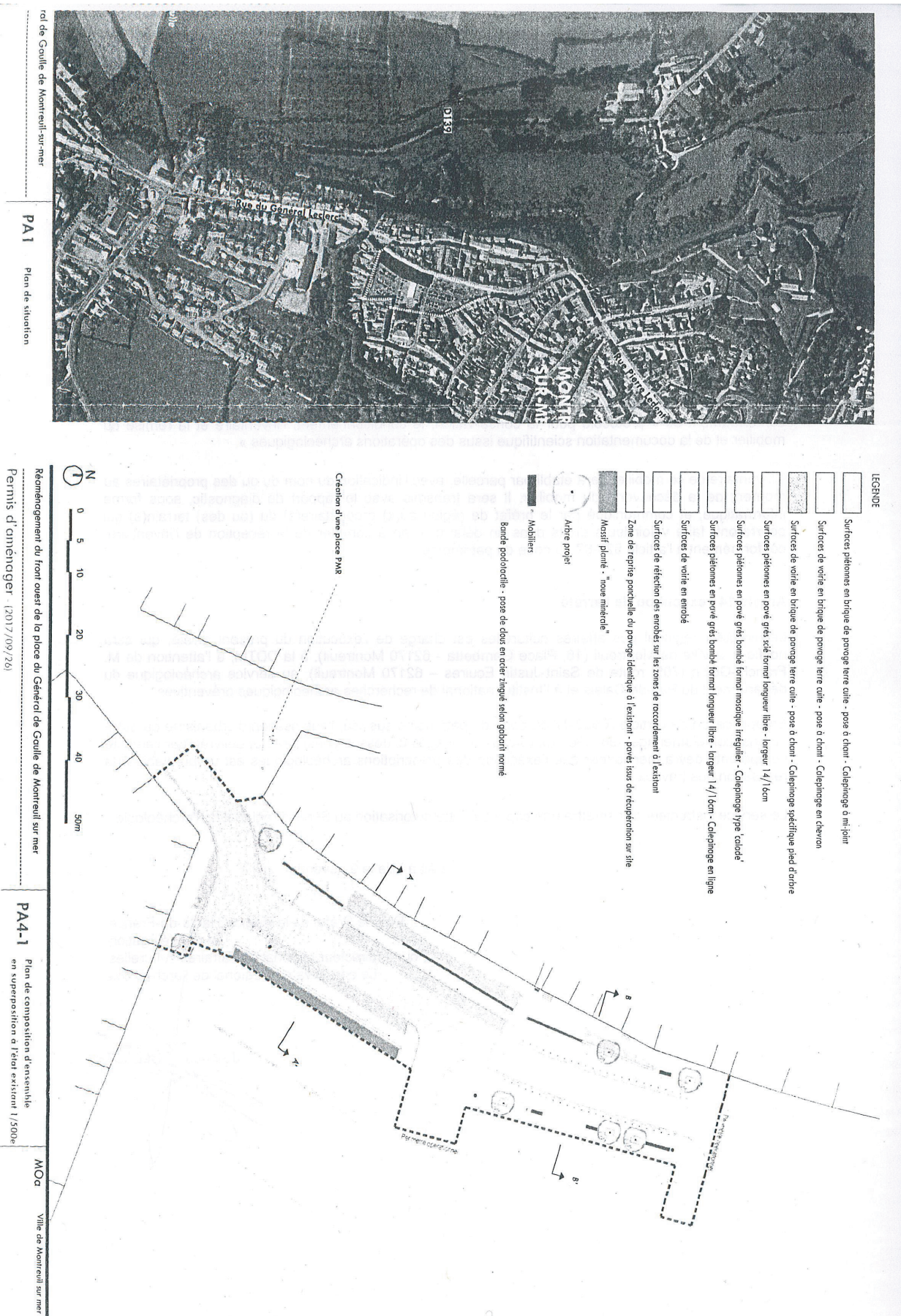
Le service instructeur transmettra une copie de cette autorisation au Service régional de l'archéologie.

Fait à Lille le 9 novembre 2017

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France,
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles,
Le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART





COURRIER D'ATTRIBUTION



PRÉFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Département du Pas-de-Calais

10 JAN. 2018

ARRIVEE

Direction régionale
des affaires culturelles
Hauts-de-France
Site de Lille
Service régional de l'Archéologie

Lille, le 8 janvier 2018..

Nos réf. :SRA dossier 17220

Direction de l'archéologie
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS CEDEX 09

Affaire suivie par : Vincent Garenaux
Ingénieur d'études

Tél : 03 28 36 78 54
Courriel : vincent.garenaux @culture.gouv.fr

Objet : Montreuil (Pas-de-Calais) Place du Général De Gaulle - réaménagement du front Ouest
- permis d'aménager PA 062 588 17 00001

NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DE DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

Madame, Monsieur,

En application de l'article R 523-29 du code du patrimoine, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le diagnostic archéologique prescrit par arrêté préfectoral n° 17220 sur le terrain cité en objet sera réalisé par :

Direction de l'archéologie
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS CEDEX 09

Il vous appartient de prendre directement contact avec l'opérateur désigné pour définir les modalités techniques et le calendrier du diagnostic, au moyen d'une convention. Cette convention vous sera transmise par l'opérateur dans un délai de deux mois maximum après l'approbation du projet d'intervention par le préfet (délai de un mois maximum).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération.

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles
Le conservateur régional de l'archéologie,

Par obligation,

Jean-Luc Collart

Philippe HANNOIS

Site de Lille : 3, rue du Lombard - CS80016 - 59041 Lille cedex Téléphone : 03 20 06 87 58 Télécopie : 03 28 36 62 23
Site d'Amiens : 5 rue Henri Daussy - CS44407 - 80044 Amiens cedex 1 - Téléphone 03 22 97 33 00 Télécopie 03 22 97 33 56
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Nord-Pas-de-Calais-Picardie>

PROJET D'INTERVENTION

Conseil départemental du Pas-de-Calais – PRC – Direction de l'Archéologie

Projet d'intervention de diagnostic archéologique

Direction de l'Archéologie

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Hôtel du Département

Rue Ferdinand Buisson

62018 Arras cedex 9

Tél. : 03.21.21.69.31 télécopie : 03.21.60.91.18

archeologie@pasdecals.fr

1. IDENTIFICATION

Opération	Nature de l'opération	Diagnostic archéologique
	Numéro arrêté de prescription	17/220/DIAG
	Date de prescription	09/12/2017
	Date de notification	30/11/2017
	Date d'attribution	08/01/2017
Site	Département	Pas-de-Calais
	Commune	Montreuil-sur-Mer
	Localisation	Place du Général de Gaulle
	Références cadastrales	Domaine publique
	Coordonnées Lambert 93	
	Surface à traiter	2140 m²
	Nature du projet	Aménagement de la Place
Aménageur	Nom ou raison sociale	Ville de Montreuil
	Adresse	16, Place Gambetta 62170 Montreuil
	Représentant légal	Mr Béthouart, maire
Service instructeur	Service régional de l'Archéologie	03.28.36.78.50
	Prescripteur	Vincent Garénaux

2. PROBLEMATIQUE SCIENTIFIQUE

L'arrêté de prescription n° 17/220/DIAG du 18/12/2017 stipule que, « en raison de leur nature, de leur localisation et de leur importance, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ».

Conformément à l'arrêté de prescription, l'objet de l'opération de diagnostic archéologique consiste à mettre en évidence et caractériser la nature, la datation, la chronologie, l'étendue, l'intérêt et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents.

Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant de déterminer le type de mesures dont le site doit faire l'objet.

3. CONTRAINTES TECHNIQUES

L'opération archéologique est localisée au sein de l'espace public et comprend une zone de trottoir, une zone de voirie et une zone de parking le tout situé sur la Grand place de la ville.

Une réunion de coordination entre aménageur, entrepreneur et la Direction de l'Archéologie est programmée afin de synchroniser les interventions.

4. VESTIGES ATTENDUS

Les travaux sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique du fait même de l'importance de la surface considérée et du secteur à fort potentiel archéologique. En effet, le patrimoine archéologique de Montreuil-sur-Mer est riche et pour partie encore en élévation et de nombreuses opérations archéologiques ont été réalisées au sein de la ville ces dernières décennies. Mentionnée pour la première fois en 898, la ville de Montreuil connaît, après quelques décennies d'instabilité, un développement économique important grâce notamment au commerce et à la fabrication de textile et en raison également de sa qualité de ville portuaire. Rattachée au domaine royal à la fin du Xe siècle, la ville fut fortifiée dès le milieu du XIe siècle. Le développement de la cité est caractérisé par plusieurs enceintes liées à l'extension urbaine.

Le secteur de la place du Général de Gaulle, ancienne Grand place du marché, est ainsi localisé intra-muros, au sein de l'enceinte construite au XIIIe siècle, peu après la Porte de France.

La fin de la période d'acmé économique de la ville correspond à l'époque où la Canche commence à s'ensabler, à savoir vers la fin du Moyen Âge.

Détruite par Charles Quint en 1537, la ville sera de nouveau fortifiée et notamment par Vauban au XVIIe siècle. Le secteur de la Grand place du marché garde sa vocation durant cette période et ce jusqu'à aujourd'hui.

Duvaut 2014 : Duvaut A., *Montreuil, 31 rue du Thorin, un lot d'habitat du XIIIe au XVIIIe siècle*, Rapport de diagnostic, Amiens : INRAP.

Lestocquoy 1948 : Lestocquoy J., « Les origines de Montreuil-sur-Mer », *Revue du Nord*, tome 30, n° 118-119, p. 184-196.

Routier 2011 : Routier J.-C., « Montreuil-sur-Mer, Jardin du presbytère », *Bilan scientifique régional Nord-Pas-de-Calais 2011*, p. 168-170.

Routier 2012 : Routier J.-C., « Montreuil-sur-Mer, rue du Tripot », *Bilan scientifique régional Nord-Pas-de-Calais 2012*, p. 152-153.

5. METHODES ET TECHNIQUES ENVISAGEES

Étude documentaire

Préalablement à l'opération de terrain, une étude documentaire sera entreprise afin d'appréhender l'environnement historique, archéologique et naturel du projet d'aménagement. Il sera notamment procédé à la consultation de la Carte archéologique et des Archives départementales du Pas-de-Calais.

Détection

Conformément à l'arrêté et en raison de la nature des travaux et des contraintes techniques, le diagnostic se déroulera de manière pragmatique suivant l'avancement du chantier de l'entreprise en charge des travaux et comprendra deux phases principales :

- Le responsable d'opération sera présent lors du décapage de l'enrobé de la voirie et du démontage des trottoirs afin de détecter ou non la présence de vestiges à une côte d'apparition élevée.
- Le responsable d'opération ainsi qu'un topographe seront présents lors de la réalisation des tranchées d'installation de l'assainissement afin de relever et de décrire tout vestige éventuel et de caractériser la stratigraphie présente sous la place autant que faire se peut selon la taille des tranchées d'installation et dans un respect de la sécurité des agents.

Caractérisation

La fouille partielle ou totale, manuelle ou mécanique sera envisagée en accord avec le SRA si la mise au jour de vestiges est effective au sein des tranchées d'installation d'assainissement.

Les données archéologiques seront enregistrées selon les modalités classiques (fiches descriptives, plans, relevés, photographies...) et une attention particulière sera portée à l'enregistrement de la stratigraphie qui sera réalisé selon les standards de l'archéologie urbaine. Il devra permettre l'établissement de diagrammes stratigraphiques, supports de l'argumentaire chronologique, qui seront présentés dans le rapport.

Rapport

À l'issue de l'opération, le rapport sera transmis par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais au Service régional de l'Archéologie des Hauts-de-France en huit exemplaires dont un non broché, accompagnés d'une version numérique. Le document répondra aux normes de contenu et de présentation du rapport final d'opération définies par l'arrêté du 27 septembre 2004.

Mesures de conservation préventive sur le terrain

À l'issue de l'opération de terrain, les sondages ayant livré des vestiges archéologiques significatifs seront remblayés après accord du conservateur régional de l'archéologie afin d'assurer leur bonne conservation.

Conservation du mobilier et de la documentation archéologique

Le mobilier archéologique sera conditionné et conservé au sein du dépôt de la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais en prévision de sa restitution à l'État qui sera chargé de sa dévolution et cela conformément au protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques établi par le Service régional de l'Archéologie des Hauts-de-France.

6. RELATION AVEC LE SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

La Direction de l'Archéologie informera régulièrement le conservateur régional de l'archéologie et l'agent prescripteur de l'avancée de l'opération et des découvertes réalisées.

7. MOYENS A ENGAGER

Phase de terrain incluant la préparation		Total 4 jours ouvrés
	Responsable d'opération	1
	Technicien	
	Topographe	1
Phase de post-fouille	Moyens de terrassement	Pelle mécanique de l'entrepreneur
		Total 4 jours ouvrés
	Responsable d'opération	1
	Technicien	
	Spécialiste	
	Topographe	1

ARRÊTÉ DE DÉSIGNATION

Montreuil (Pas-de-Calais) - arrêté n° 2017-220
Désignation de responsable d'opération d'archéologie préventive



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

REÇU LE
22 JAN. 2018
Direction de l'Archéologie

Le Préfet de la Région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre V du code du patrimoine ;
Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouille archéologiques ;
Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et sécurité Nord, préfet du Nord ;
Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2016 accordant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France en date du 3 février 2017 et paru au recueil des actes administratifs numéro n°36 en date du 6 février 2017, accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc COLLART, conservateur régional de l'archéologie ;
Vu l'arrêté n° 2017-220 du 9 novembre 2017, prescrivant un diagnostic archéologique à :

Montreuil (Pas-de-Calais)
Place du Général De Gaulle - réaménagement du front Ouest

Code Patriarche : 158494

ARRÊTE

Article 1 : La responsabilité scientifique de l'opération est confiée à **MERKENBREACK Vincent** (direction départementale de l'archéologie du Pas-de-Calais).

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la direction départementale de l'archéologie du Pas-de-Calais.

Lille, le 17 janvier 2018

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France,
et par délégation,
pour le Directeur régional des affaires culturelles,
le Conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART

Copie : MERKENBREACK Vincent

DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES

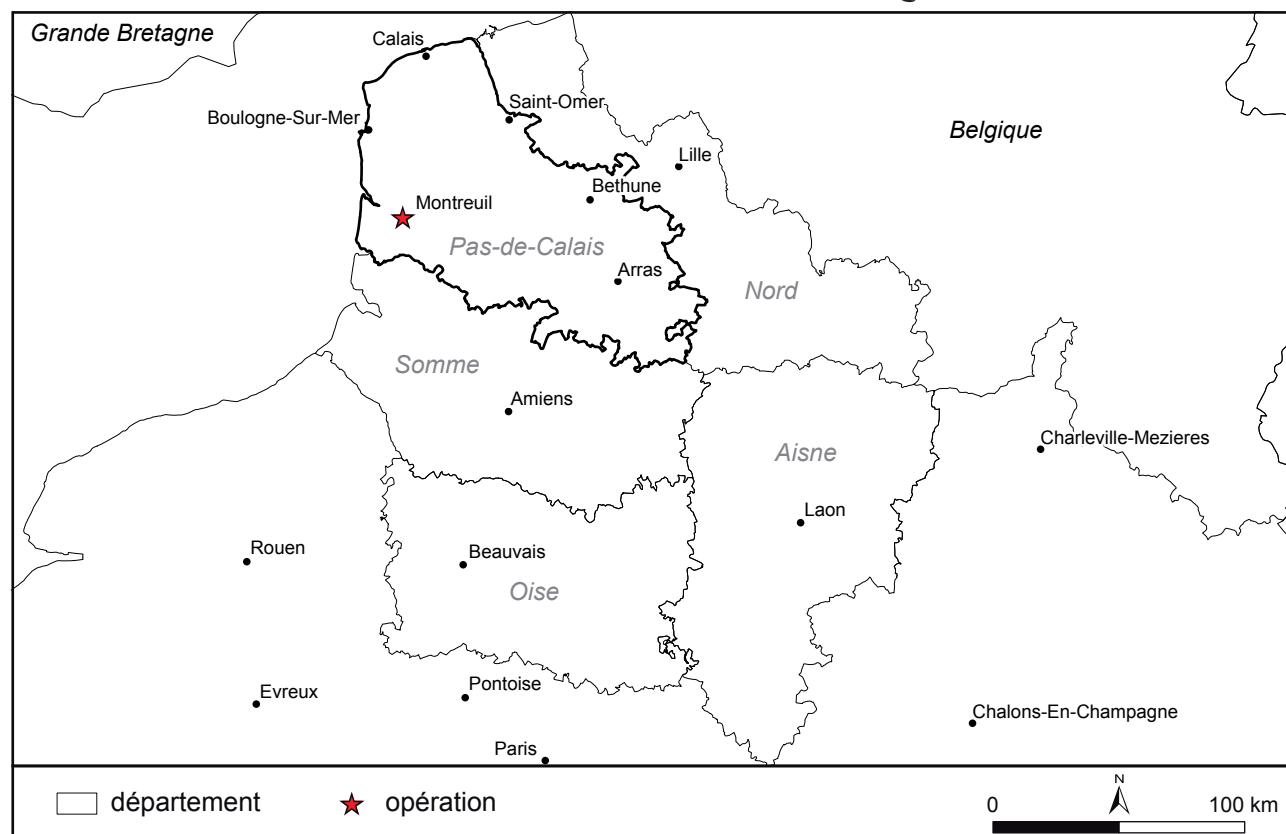


Fig. 1 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, localisation régionale de la commune, L. Wilket - DA 62.

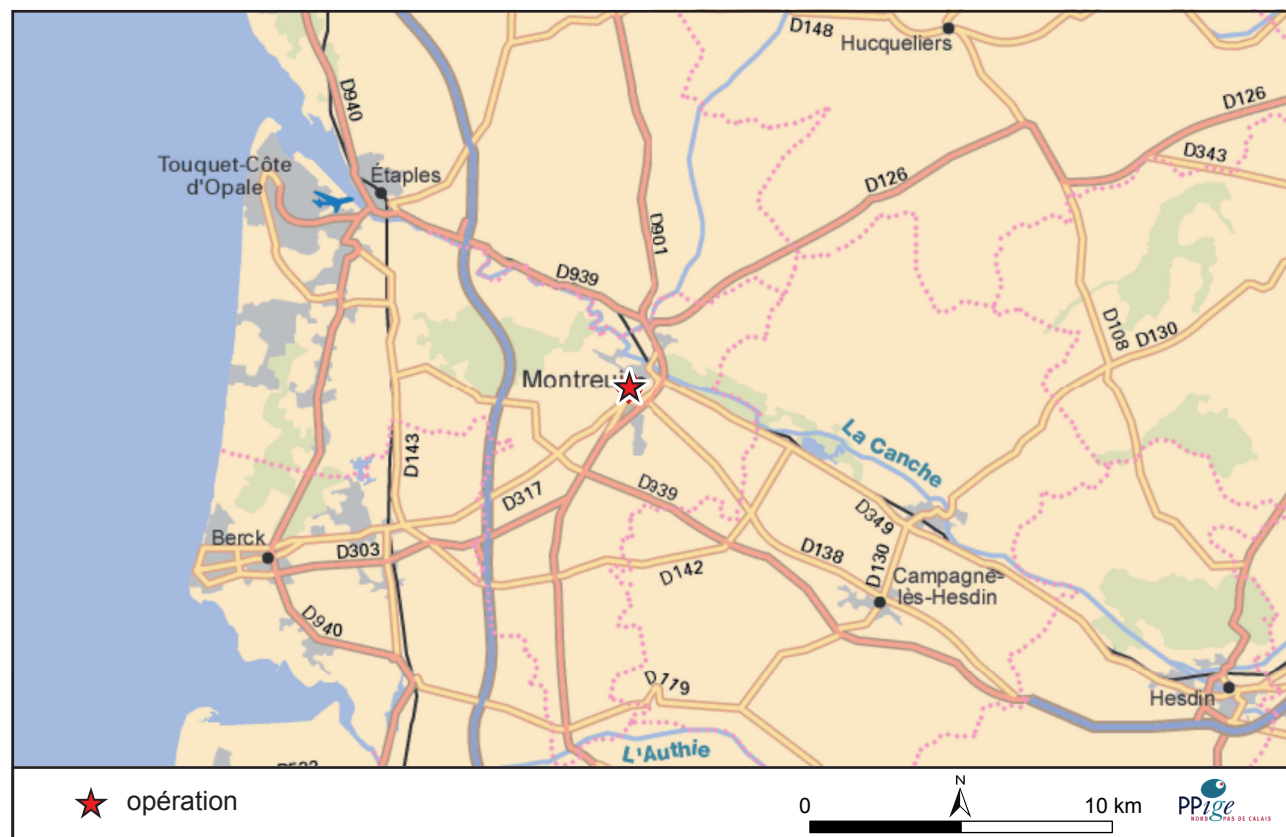


Fig. 2 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), L. Wilket - DA 62.

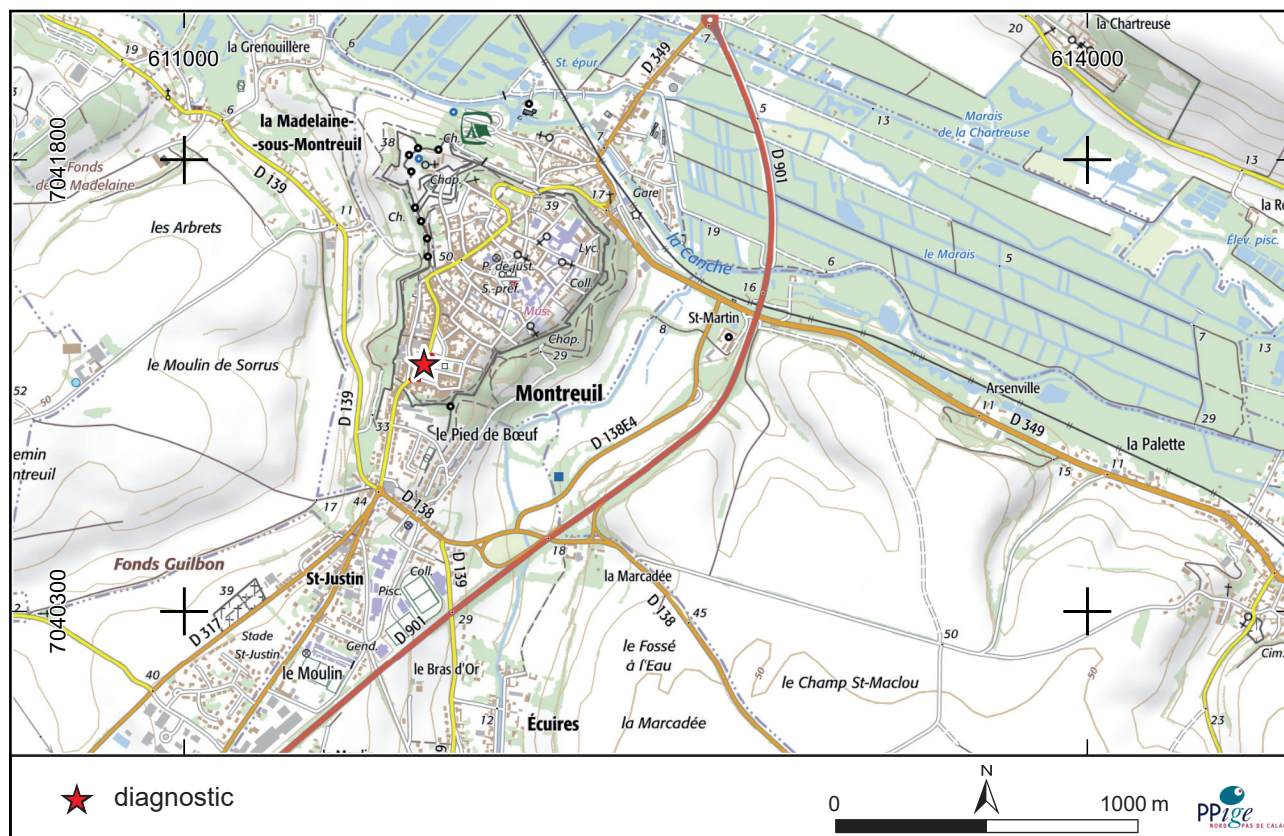


Fig. 3 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), L. Wilket - DA 62.

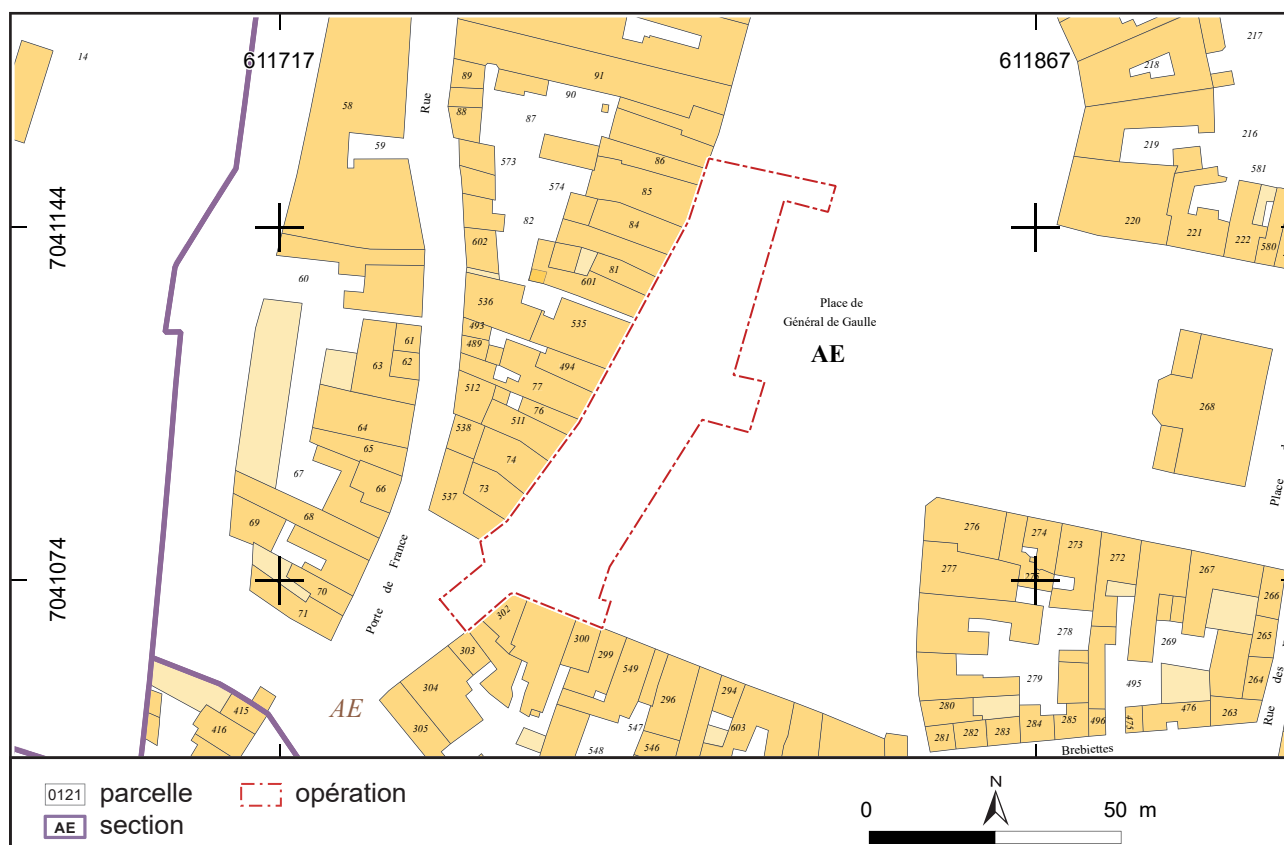


Fig. 4 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, localisation du site sur le cadastre, L. Wilket - DA 62.

SECTION 2 : L'OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET SES RÉSULTATS

1. État des connaissances	24
1.1 Le projet d'aménagement.....	24
1.2 Contextes géologique et environnemental.....	25
1.3 Contextes historique et archéologique.....	25
2. Stratégie et méthodes mises en œuvre	27
2.1 Les contraintes environnementales.....	27
2.2 Méthodologie	27
2.2.1 Le décapage et la fouille.....	27
2.2.2 Gestion de la documentation scientifique et du mobilier.....	28
3. Description archéologique	28
4. Conclusion.....	33
5. Bibliographie	33
6. Table des figures.....	34

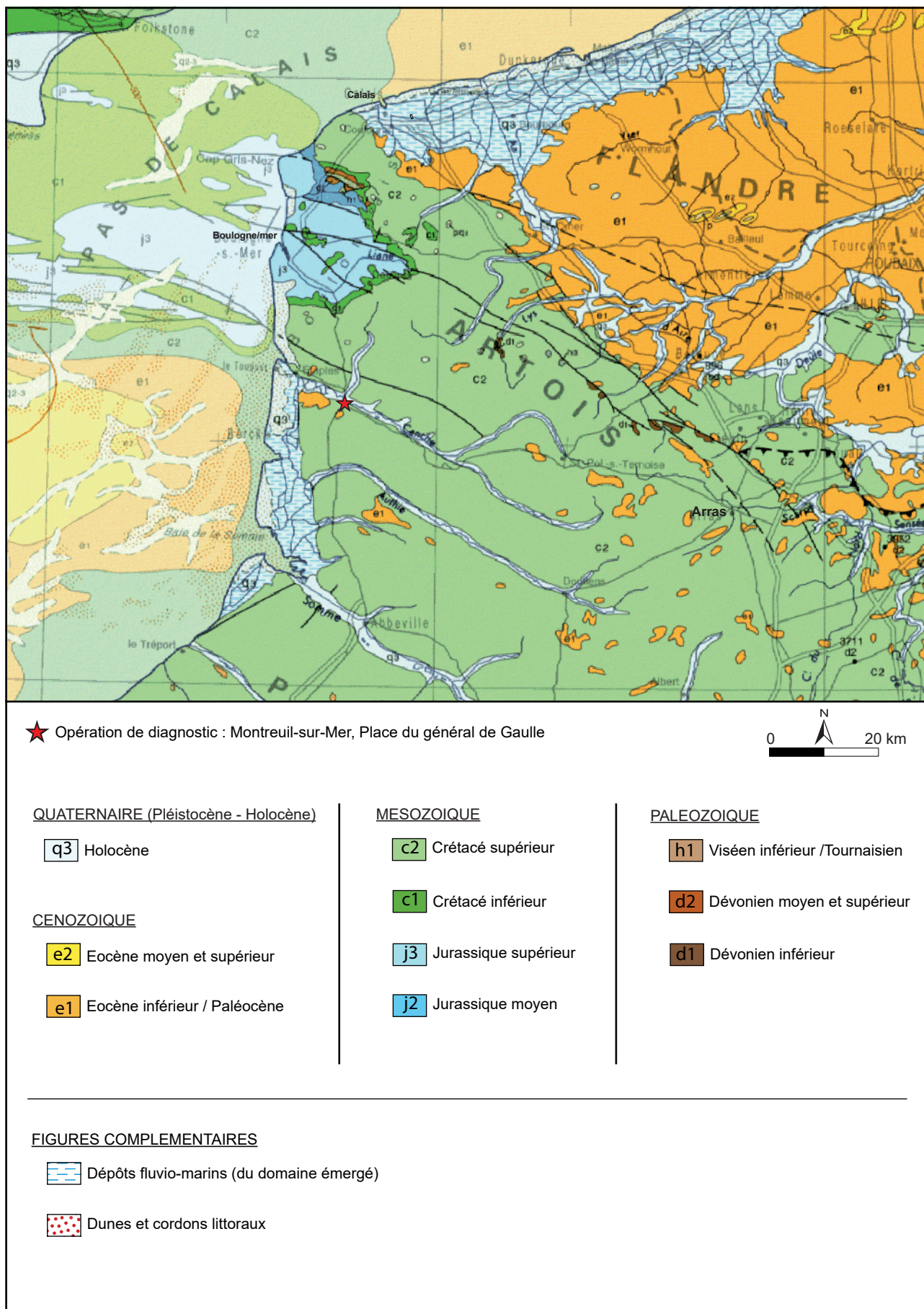


Fig. 5 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, Carte sur l'environnement géologique du diagnostic, V. Merkenbreck - DA62.

Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle

1. État des connaissances

1.1 Le projet d'aménagement

La ville de Montreuil-sur-Mer entreprend le réaménagement d'une partie de la place du général de Gaulle et la réfection de l'assainissement sur le tronçon concerné par l'aménagement. Dans le cadre de ces travaux, il est prévu un élargissement du trottoir actuel afin de ménager des terrasses pour les commerces, le remplacement en lieu et place de l'ancien de l'assainissement sis sous la voirie actuelle et la réfection de la rue sur toute la portion de l'emprise concernée par la prescription de diagnostic avec la remise en place d'un pavage. La réfection de la rue correspond à un impact de l'ordre de 0,50 m de profondeur ; le remplacement de l'assainissement en lieu et place nécessite l'ouverture d'une tranchée à l'emplacement dudit assainissement (sur 1,30 à 1,50 m de profondeur) et son remplacement effectif au fur et à mesure des travaux, le réseau étant toujours en activité.

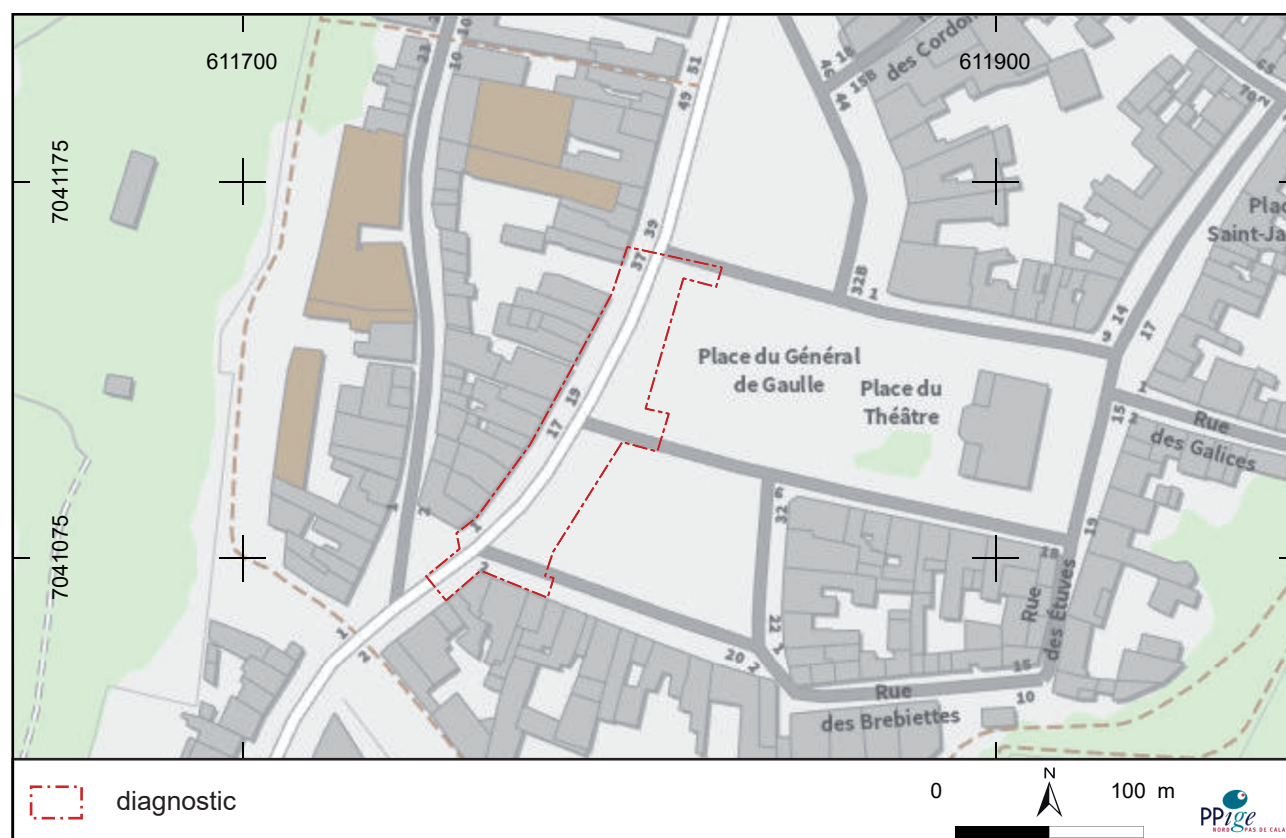


Fig. 6 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, Emprise de l'aménagement, L. Wilket - DA62.

1.2 Contextes géologique et environnemental

La ville de Montreuil, localisée à 16 km à l'est du littoral, est située sur un promontoire en bordure de la Canche (Fig. 5). Ce promontoire crayeux (Crétacé) est isolé à l'est et à l'ouest par deux vallons topographiques marqués. Le substrat crayeux n'est pas affleurant car localisé sous plusieurs mètres de sables tertiaires.

L'étude de sol engagée préalablement à l'aménagement révèle, par ses dix sondages et carottages, plusieurs couches successives (étude géotechnique réalisée par l'entreprise FONDASOL en 2017). La liste qui suit reprend les conclusions de l'étude de sol :

- un enrobé bitumineux noir reconnu jusque 0,05 à 0,18 m de profondeur sous le niveau du terrain actuel,

- des pavés avec localement du mortier reconnus jusque 0,09 à 0,21 m de profondeur sous le niveau du terrain actuel,

- des remblais sableux localement graveleux ponctuellement traités au liant hydraulique reconnus jusque 0,20 à 0,60 m de profondeur sous le niveau du terrain actuel,

- des remblais limoneux localement sableux et/ou graveleux voire des remblais sablo-limoneux de couleur brun, gris à noir crasseux renfermant ponctuellement des débris végétaux, des silex, des débris de calcaires, des débris de brique, des débris de schistes et des cailloutis noirs reconnus jusque 2,00 m de profondeur sous le niveau du terrain actuel,

- des remblais limono-argileux de couleur brun à noir renfermant localement des cailloutis noirs, des débris de schistes et des débris de brique reconnus jusque 3,50 m de profondeur sous le niveau du terrain actuel,

- des limons sableux de couleur beige qui renferment localement des silex et des galets possiblement remblayés reconnus jusque leur base soit jusque 0,60 à 0,90 m de profondeur sous le niveau du terrain actuel.

On notera qu'il est possible de rencontrer des épaisseurs de remblais plus importantes que celles décelées au droit de nos sondages en fonction des antécédents de la zone d'étude.

- un limon localement argileux et/ou sableux voire des argiles sableuses de couleur beige renfermant localement des petits silex et des concrétions calcaires reconnu par endroit jusque 2,70 m de profondeur et jusque la base de certains carottages jusque 0,40 à 0,50 m de profondeur sous le niveau du terrain actuel.

Cet horizon semble correspondre aux Limons de l'ère Quaternaire.

- un sable de couleur beige renfermant ponctuellement des silex reconnu jusque 3,50 à 4,50 m de profondeur sous le niveau du terrain actuel.

Cet horizon semble correspondre aux Sables de l'ère Tertiaire.

1.3 Contextes historique et archéologique

Le patrimoine archéologique de Montreuil-sur-Mer est riche et pour partie encore en élévation et de nombreuses opérations archéologiques ont été réalisées au sein de la ville ces dernières décennies (Fig. 6). Le contexte qui suit ne fait que survoler très succinctement l'abondante littérature existante sur la ville.

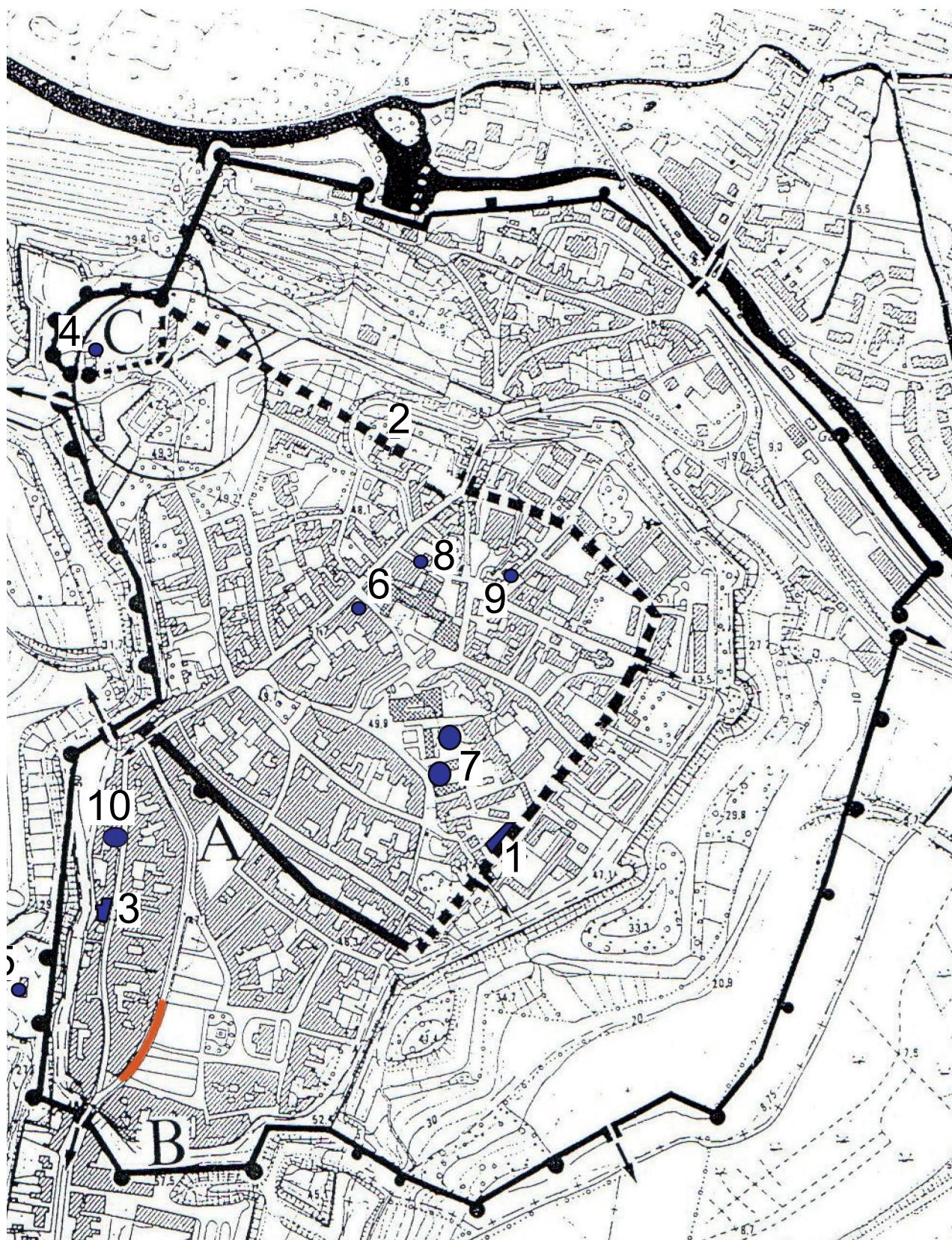


Fig. 7 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, Carte sur l'environnement archéologique du diagnostic, d'après A. Duvaud 2014 : 25. A. Enceinte primitive haute XIe/XIIIe siècle. B. Enceinte large du XIIIe siècle. C. Château royal de Philippe Auguste. A proximité de l'opération figurée en rouge : n° 3 - diagnostic rue du Thorin (Routier), n° 10 - diagnostic 31 rue du Thorin (Duvaud 2014).

Mentionnée pour la première fois en 898, la ville de Montreuil connaît, après quelques décennies d'instabilité, un développement économique important grâce notamment au commerce et à la fabrication de textile et en raison également de sa qualité de ville portuaire. Rattachée au domaine royal à la fin du X^e siècle, la ville fut fortifiée dès le milieu du XI^e siècle. Le développement de la cité est caractérisé par plusieurs enceintes liées à l'extension urbaine.

Le secteur de la place du Général de Gaulle, ancienne Grand place du marché, est ainsi localisé intramuros, au sein de l'enceinte construite au XIII^e siècle, peu après la Porte de France.

La fin de la période d'acmé économique de la ville correspond à l'époque où la Canche commence à s'ensabler, à savoir vers la fin du Moyen Âge.

Détruite par Charles Quint en 1537, la ville sera de nouveau fortifiée et notamment par Vauban au XVII^e siècle. Le secteur de la Grand place du marché garde sa vocation durant cette période et ce, jusqu'à aujourd'hui.

2. Stratégie et méthodes mises en œuvre

2.1 Les contraintes environnementales

2.2 Méthodologie

2.2.1 Le décapage et la fouille

En accord avec le SRA, la municipalité de Montreuil-sur-Mer, l'entreprise Baude-Billet qui est en charge des travaux et la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, la réalisation des sondages du diagnostic a été conduite par les ouvriers de l'entreprise Baude-Billet à l'emplacement indiqué par le responsable de l'opération du diagnostic archéologique. Réalisés perpendiculairement à la voirie actuelle, les sondages (au nombre de 4) ont été arrêtés au niveau de fond de forme du futur aménagement, c'est-à-dire à la profondeur de 0,50 m (Fig. 8). L'emplacement de l'assainissement étant situé entre 1,30 et 1,60 m de profondeur sous la voirie, les observations ont été réalisées dans la section ouverte au moment de l'opération, depuis le haut de la berme et ce pour des raisons de sécurité.

La réalisation de 4 sondages porte à un peu plus de 40 m² la superficie d'ouverture, ce qui correspond à 1,8 % de l'emprise totale. Rappelons la localisation de l'opération en pleine voirie avec la présence de nombreux réseaux et canalisations, d'une partie du trottoir, de luminaire public, du caniveau et d'emplacement bordurés d'espaces verts.

L'équipe était composée de deux personnes, le responsable et un topographe. La phase terrain a comptabilisé 1 jour ouvré et 1 jour/homme pour la phase rapport.

Quatre sondages ont été effectués Place du Général de Gaulle selon une répartition adaptée, permettant une reconnaissance homogène de la rue. L'enregistrement des sondages est continu.

2.2.2 Gestion de la documentation scientifique et du mobilier

La gestion de la documentation scientifique et du mobilier archéologique est conforme au « protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques » complément au cahier des charges scientifiques du Service régional de l'archéologie. L'ensemble de la documentation issue du terrain a été archivé et une sauvegarde informatique a été réalisée. Le mobilier archéologique a été inventorié et reconditionné. Ils sont conservés au Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais. L'ensemble des données est enregistré dans le système d'informations archéologiques du Pas-de-Calais (SIA) accessible via extranet. Le SIA est une base de données couplée à un système d'informations géographiques.

L'application SIA se décompose en deux grands modules : le module inventaire et le module recherche. Le module inventaire comprend :

- Les unités d'enregistrement : niveau, structure, sondage...
- Le mobilier archéologique : un inventaire généraliste et des inventaires pour les différents types de mobilier
- La documentation : papier et numérique,
- Les traitements : analyses spécifiques et conservation-restauration,
- La régie.

Le module recherche permet d'effectuer des requêtes multicritères sur l'ensemble des champs des inventaires. Les recherches peuvent être internes à l'opération ou sur l'ensemble des projets.

3. Description archéologique

Il s'avère que sous l'enrobé, les pavés de l'ancienne rue sont conservés. Ces derniers, avec les niveaux de préparation (sable et gravier), occupent les 50 cm de profondeur impactés par l'aménagement. Régulièrement, ces niveaux sont impactés par des tranchées d'installation de réseaux contemporains divers, tranchées qui sont comblées avec du sable (Fig. 9). Au sein du sondage 4, des niveaux lités se distinguent plus nettement (Fig. 12). En effet, quatre niveaux d'une dizaine de centimètres d'épaisseur chacun se succèdent sous l'enrobé, les pavés et le niveau de préparation de sable. Il s'agit de niveaux de préparation et de chantier liés à l'installation de la voirie à l'époque contemporaine.

Pour la partie assainissement, nous avons observé la coupe là où les ouvriers exécutaient le remplacement de l'ancienne canalisation. Il s'avère que les parois sont instables et que, en coupe, n'est visible qu'un épais niveau de cailloutis de silex mêlé à de la terre relativement meuble et, sous ce niveau, une canalisation contemporaine a été observée lorsque les ouvriers travaillaient (Fig. 13 et 14).

Ainsi, nous avons nettoyé les 4 sondages et enregistré en topographie ces derniers. Aucun vestige archéologique n'a été observé et seuls les niveaux de remblais de préparation et des niveaux de chantier et de circulation récents ont été observés.

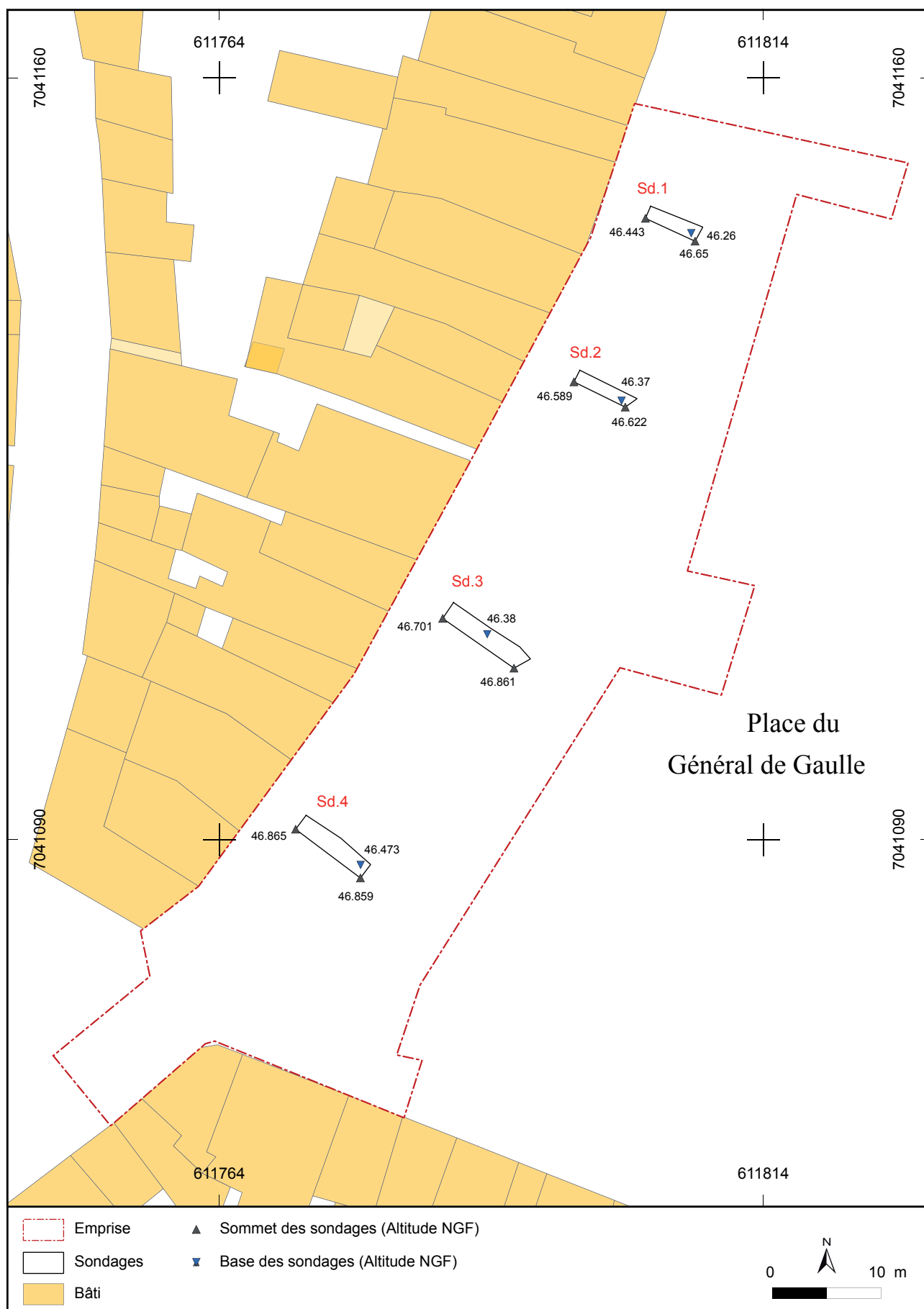


Fig. 8 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, Plan général de l'opération au 1/500e avec localisation des sondages, L. Wilket - DA62.



Fig. 9 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, Vue du sondage 1, L. Wilket - DA62.



Fig. 10 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, Vue du sondage 2, V. Merkenbreack - DA62.



Fig. 11 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, Vue du sondage 3, V. Merkenbreack - DA62.



Fig. 12 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, Vue du sondage 4, L. Wilket - DA62.



Fig. 13 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, Vue de la tranchée de remplacement de l'assainissement, V. Merkenbreack - DA62.



Fig. 14 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, Vue de la tranchée de remplacement de l'assainissement, V. Merkenbreack - DA62.

4. Conclusion

Le diagnostic archéologique n'a révélé aucun vestige antérieur à la période contemporaine. Seuls des niveaux de voirie et de préparation de voirie ont été observés.

5. Bibliographie

Duvaut 2014 : Duvaut A., Montreuil, *31 rue du Thorin, un îlot d'habitat du XIIIe au XVIIIe siècle*, Rapport de diagnostic, Amiens : INRAP.

Lestocquoy 1948 : Lestocquoy J., « Les origines de Montreuil-sur-Mer », *Revue du Nord*, tome 30, n° 118-119, p. 184-196.

Routier 2011 : Routier J.-C., « Montreuil-sur-Mer, Jardin du presbytère », *Bilan scientifique régional Nord-Pas-de-Calais 2011*, p. 168-170.

Routier 2012 : Routier J.-C., « Montreuil-sur-Mer, rue du Tripot », *Bilan scientifique régional Nord-Pas-de-Calais 2012*, p. 152-153.

6. Table des figures

<i>Fig. 1 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, localisation régionale de la commune, L. Wilket - DA 62.</i>	20
<i>Fig. 2 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), L. Wilket - DA 62.</i>	20
<i>Fig. 3 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), L. Wilket - DA 62.</i>	21
<i>Fig. 4 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, localisation du site sur le cadastre, L. Wilket - DA 62.</i>	21
<i>Fig. 5 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, Carte sur l'environnement géologique du diagnostic, V. Merkenbreack - DA62.</i>	23
<i>Fig. 6 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, Emprise de l'aménagement, L. Wilket - DA62.</i>	24
<i>Fig. 7 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, Carte sur l'environnement archéologique du diagnostic, d'après A. Duvaut 2014 : 25. A. Enceinte primitive haute XIe/XIIIe siècle. B. Enceinte large du XIIIe siècle. C. Château royal de Philippe Auguste. A proximité de l'opération figurée en rouge : n° 3 - diagnostic rue du Thorin (Routier), n° 10 - diagnostic 31 rue du Thorin (Duvaut 2014).</i>	26
<i>Fig. 8 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, Plan général de l'opération au 1/500e avec localisation des sondages, L. Wilket - DA62.</i>	29
<i>Fig. 9 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, Vue du sondage 1, L. Wilket - DA62.</i>	30
<i>Fig. 10 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, Vue du sondage 2, V. Merkenbreack - DA62.</i>	30
<i>Fig. 11 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, Vue du sondage 3, V. Merkenbreack - DA62.</i>	31
<i>Fig. 12 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, Vue du sondage 4, L. Wilket - DA62.</i>	31
<i>Fig. 13 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, Vue de la tranchée de remplacement de l'assainissement, V. Merkenbreack - DA62.</i>	32
<i>Fig. 14 : Montreuil-sur-Mer, Place du Général de Gaulle, Vue de la tranchée de remplacement de l'assainissement, V. Merkenbreack - DA62.</i>	32

SECTION 3 : LES INVENTAIRES

1. Inventaire des unités d'enregistrement.....	35
2. Inventaire de la documentation.....	35

1. Inventaire des unités d'enregistrement

Numéro	Type	Description	UEs liées
1	sondage	coupe	
2	sondage	coupe	
3	sondage	coupe	
4	sondage	coupe	

2. Inventaire de la documentation

Identifiant	Légende	Nature support	Format	Nombre d'éléments
158494_211_0_1	Administratif, Arrêtés et PSTI, arrêté de prescription,	papier	A4	3
158494_211_0_2	Administratif, Arrêtés et PSTI, notification de prescription,	papier	A4	1
158494_211_0_3	Administratif, Arrêtés et PSTI, projet scientifique et technique d'intervention,	numérique	pdf	1
158494_211_0_4	Administratif, Arrêtés et PSTI, notification d'attribution,	papier	A4	1
158494_211_0_5	Administratif, Arrêtés et PSTI, acceptation du projet,	papier	A4	1
158494_211_0_6	Administratif, Arrêtés et PSTI, arrêté de désignation,	papier	A4	2
158494_214_0_1	Administratif, Correspondance et compte-rendu de réunion, correspondance sra et entrepreneur	papier	A4	3
158494_213_0_1	Administratif, Documentation aménageur,	papier		10
158494_213_0_2	Administratif, Documentation aménageur,	numérique		10
158494_216_0_1	Administratif, Gestion de chantier et comptabilité,	papier	A4	7
158494_233_0_1	Inventaire, Documents,	numérique	xlsx	1
158494_231_0_1	Inventaire, US et relations,	numérique	xlsx	1
158494_251_0_1	Médiation, Notice bsr,	numérique	docx	1
158494_241_0_1	Rapport, Rapport final d'opération,	papier	A4	38
158494_225_0_1	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte géologique	numérique	ai	1
158494_225_0_2	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte réglementaire 250000e	numérique	ai	1
158494_225_0_3	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte réglementaire 250000e	numérique	ai	1
158494_225_0_4	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte réglementaire 25000e	numérique	ai	1
158494_225_0_5	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte cadastre	numérique	ai	1
158494_225_0_6	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Plan général, plan gen	numérique	ai	1
158494_225_0_7	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Plan général, carte au 2000e	numérique	ai	1
158494_224_0_1	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158494_224_0_2	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158494_224_0_3	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1

[illegible]

158494_224_4_36	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Sud; sujet indéterminé - UE : 4	numérique	jpeg	1
158494_224_4_37	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Sud; sujet indéterminé - UE : 4	numérique	jpeg	1
158494_224_4_38	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Sud; sujet indéterminé - UE : 4	numérique	jpeg	1
158494_224_4_39	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet indéterminé - UE : 4	numérique	jpeg	1
158494_224_4_40	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet indéterminé - UE : 4	numérique	jpeg	1
158494_224_4_41	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet indéterminé - UE : 4	numérique	jpeg	1

Résumé

La ville de Montreuil-sur-Mer entreprend la réfection d'une partie de la place du Général de Gaulle et le remplacement en lieu et place de l'assainissement situé sous une partie de la voirie. Les services de l'État ont prescrit une opération de diagnostic sur ce projet. Celle-ci a été menée par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais sous la responsabilité de Vincent Merkenbreack le 22 janvier 2018. L'emprise du projet totalise 2140 m².

En accord avec le SRA, la Direction de l'Archéologie ainsi que la mairie et l'entrepreneur des travaux, quatre sondages ont été réalisés au sein de la voirie répartis sur la totalité de l'emprise de la prescription correspondant à 40 m², soit 1,8 % de l'emprise prescrite. La profondeur des sondages correspond à la profondeur de l'impact des travaux pour le réaménagement de la voirie et le remplacement de l'assainissement.

Pour la partie voirie, l'aménagement prévu ne dépassera pas les 50 cm de profondeur. Il s'avère que sous l'enrobé, les pavés de l'ancienne rue sont conservés. Ces derniers avec les niveaux de préparation (sable et gravier) occupent les 50 cm de profondeur impactés. Régulièrement, ces niveaux sont impactés par des tranchées d'installation de réseaux contemporains divers.

Pour la partie assainissement (1,60 m), nous avons observé la coupe là où les ouvriers exécutaient le remplacement de l'ancienne canalisation. Il s'avère que les parois sont instables et que, en coupe, n'est visible qu'un épais niveau de cailloutis de silex mêlé à de la terre relativement meuble et, sous ce niveau, une canalisation contemporaine a été observée lorsque les ouvriers travaillaient.

L'opération n'a révélé que des éléments en lien avec la voirie contemporaine. Aucun autre vestige n'est attesté.

Thésaurus

Pas-de-Calais, Montreuil-sur-Mer, voirie

Le Rapport final d'opération

Nombre de volumes : 1

Nombre de pages : 38

Nombre de figures : 14